



## EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2015

Etaient présents : Anne-Sophie SICARD, Brice de la BEDOYERE, Frédéric DOURLLEN, Emmanuelle COURTINE, Julien BOCQUILLON, Simone BRETON, Anne BERGER, Jean-Éric AUDITEAU, Jérôme MIROUX.

Etaient excusés : Gérard KUSIAK, Annick UDA, Thierry FLAVIGNY, Christian BAKER, Monique BOUCHU, Maïté BOYER.

-----

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

-----

Les Conseillers communautaires ont pris acte du rapport 2014 de la Communauté de Communes du Pays de Valois sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avec un avis favorable pour la commune de Baron.

Un autre rapport de la CCPV concernant le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers a été présenté au Conseil municipal.

Ces documents sont consultables sur le site de la CCPV : <http://www.c-paysdevalois.fr>

Pour ce qui concerne les conditions de location du logement communal de la rue du Cimetière, le conseil a décidé de porter le montant du loyer à 350 € pour le prochain locataire et de prévoir un dépôt de garantie égal à un mois de loyer.

Le conseil municipal donne son accord pour autoriser le maire, en sa qualité d'ordonnateur, à imputer en section d'investissement les biens meubles dont la valeur TTC est inférieure à 500 € et ce jusqu'à la fin de l'exercice 2015.

La réalisation d'une évaluation environnementale stratégique s'avère nécessaire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil municipal sollicite l'inscription de cette prestation d'un montant de 2 300 € HT sur un prochain programme subventionné (Etat et Département).

Le Conseil donne son accord pour participer au dispositif « Pass permis citoyen » et autoriser le maire à signer une convention de partenariat avec le Département, lequel accordera 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil municipal donne son accord pour la mise en place de la participation de la commune au financement des garanties de protections sociales complémentaires de ses agents à compter du 1er janvier 2016.

Vote d'une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Afin de respecter l'accessibilité aux lieux publics, la commune mettra en conformité les accès principaux au fur et à mesure de la réalisation de travaux. Etant classée en site classé, il pourra être obtenues des dérogations pour l'installation de rampes d'accès amovibles.

Il y a une possibilité de subvention « accessibilité » au titre des locaux professionnels pour la

mairie. Pour les autres travaux, il sera difficile d'obtenir des aides.

Après avoir été louée à un employé de la commune, la salle de l'ancienne poste sera désormais utilisée pour la tenue de réunions, mais pourra être louée à un éventuel nouveau médecin.

Les travaux d'entretien de la voirie et des trottoirs sont réalisés depuis le 23 septembre 2015. Un arrêté de restriction du stationnement et de la circulation a été pris à cet effet le 17 septembre. Une note a été distribuée aux riverains.

Rétrécissement RD 330a : suite à la réunion de juillet organisée avec le service des routes du Département de l'Oise au sujet du rétrécissement de la RD 330a à l'entrée est de la commune, des marquages au sol sont en cours de réalisation pour améliorer la visibilité à cet endroit. Des améliorations seront également apportées au niveau des panneaux de signalisation.

Pour conserver le sol de la salle des sports en bon état, il est nécessaire de faire respecter certaines règles aux utilisateurs (port de chaussures adaptées). Il a notamment été constaté que le matériel utilisé par certaines associations est trainé au lieu d'être soulevé, ce qui laisse des traces sur le parquet.

Fin de séance à 22 heures 30.